

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

-Mademoiselle Annabelle Fleurence demeurant 14 av. Lacassagne 69003 LYON dénommée
ci-après,
le cédant,

-Monsieur William Pralong demeurant 35 rue du Gué « mas St François » 13690
GRAVESON
le cessionnaire,

Ont arrêté ce qui suit :

Melle Annabelle Fleurence cède et transporte avec les garanties ordinaires et de droit à
Monsieur William Pralong, 25 parts (vingt-cinq parts) qu'elle détient dans le capital de la
s.a.r.l A L Espace Des Arts , dont le siège social est fixé à 6 rue Carnot 13210 St Rémy de
Provence, pour le prix de 1 € symbolique (Un euro). (Sinet 621 930.017)

Ces titres, souscrits lors de la constitution de la société le 22 février 1999 ont été modifiés et
enregistrés à la recette des impôts de Tarascon le 24 mars 2005 (bordereau n°2005/220 Case
n°8)

Le cessionnaire Monsieur William Pralong s'engage à procéder à l'accomplissement des
formalités de significations prévues à l'article L.20 auquel renvoi l'article L.48 du code civil.

Un original du présent acte de cession sera déposé au siège social, contre remise par le gérant
d'une attestation de dépôt. Le gérant dressera également un procès-verbal attestant du
caractère définitif de la modification des statuts.

Fait le 01 juillet 2005 en 4 originaux

Le cédant

(Bon pour cession de parts)

Bon pour cession de parts



Le cessionnaire

(Bon pour acquisition)

Bon pour acquisition


Enregistré à : RECETTE ELARGIE DE TARASCON

Le 11/07/2005 Bordereau n°2005/520 Case n°4

Ext 1966

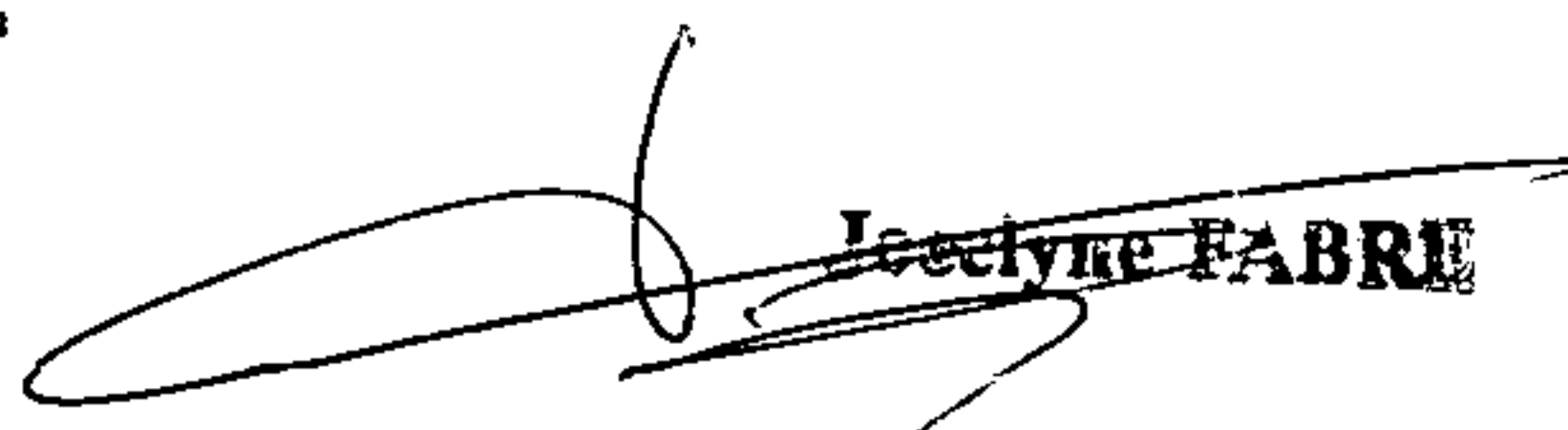
Enregistrement : 15 €

Timbre : 24 €

Total liquidé : trente-neuf euros

Montant reçu : trente-neuf euros

L'Agent


Jeelyne FABRI